

Vendredi 2 nov. 2012, 10 heures
Université de Lausanne
Anthropole, auditoire 2024

ETATS GENERAUX DE LA RECHERCHE

Le groupe SUD enseignement et recherche de la Fédération syndicale SUD - service public encourage ses membres et toutes celles et tous ceux qui sont intéressé·e·s aux problèmes de la recherche aujourd'hui à participer à cette journée. Le programme détaillé se trouve ici: <http://www3.unil.ch/wpmu/acidul/etats-generaux-de-la-recherche>

A cette occasion, SUD rappelle qu'il intervient en défense des personnels dans les problèmes qu'ils rencontrent avec l'employeur et toute sa chaîne hiérarchique.

SUD a accompagné ces dernières années et continue à soutenir des assistant·e·s et des membres du personnel administratif et technique maltraités par l'institution et ses cadres.

Dans la recherche aussi, les conflits de travail existent. S'ils ont des traits communs avec les autres secteurs d'activités (autoritarisme des chef·fe·s, humiliations, mobbing, dénigrement, infantilisation, etc.), ils se déroulent dans un cadre formel de rapports de travail très spécifiques.

Dans la recherche, le rapport de subordination entre patron·ne et salarié·e est sublimé par l'extrême précarisation du contrat des jeunes chercheurs/euses. Cela n'est pas seulement dû à la durée déterminée et brève de l'engagement, mais aussi au fait que le/la chercheur/euse doit faire en toute circonstance la preuve de sa fidélité et de sa discipline aux idées et orientations de son encadrement (ce qui est particulièrement contradictoire dans un milieu prompt à prôner la liberté et l'analyse critique...).

L'aura dont bénéficie l'institution rend très difficile la dénonciation des conditions de travail. Une université soupçonnée de traiter ses employé·e·s plus mal que les plus méchants employeurs du secteur privé? Vous n'y pensez pas: les parcours professionnels assidus des jeunes chercheurs/euses ne sont que le résultat d'une organisation indispensable à la promotion d'une recherche de qualité!

C'est évidemment absurde. La mise en concurrence systématique et la pression endurée ne produisent pas de meilleurs chercheurs/euses! C'est une ânerie qui ne repose sur rien de plus que l'allégeance au système de ceux qui y sont au pouvoir. Ces derniers

Attention HES!

Le statut d'assistant·e ne concerne pas que l'université! Depuis une dizaine d'année, le Conseil d'Etat a créé par décision secrète un statut identique dans les HES. SUD a pu constater que plus encore qu'à l'université, les collègues sont en fait engagé·e·s pour faire un travail d'enseignant·e régulier/ère à des conditions d'extrême précarité, et que tout cela n'a strictement rien à voir avec l'encouragement de la recherche.

bénéficient de la division du travail puisque le travail des précaires permet de consolider leur position.

La précarité des jeunes chercheurs/euses a également des formes très concrètes qui demeurent souvent au second plan des débats sur les conditions de travail dans ce secteur. C'est notamment le cas de la protection sociale. Bénéficiaire des maigres prestations existantes dans les situations de maladie, de maternité, ou de chômage conduit le/la jeune chercheur/euse à un nouveau parcours du/de la combattant-e. Les mauvais esprits diront qu'il/elle y est habitué-e puisque ses conditions de travail l'y ont accoutumé-e...

SUD demande:

- que dans les cas maladies les engagements de durée déterminée soient automatiquement prolongés de la durée de l'arrêt de travail;
- que les femmes puissent bénéficier d'un congé maternité, cela indépendamment de leur type

d'engagement (contrat d'assistante, bourse FNS, etc);

- à ce qu'il existe une véritable protection des salarié-e-s en cas de mobbing et que les personnes puissent bénéficier d'un changement de poste immédiat sans "dommages collatéraux" pour le travail de thèse ou pour la recherche;

- également que les années d'expérience accumulées dans les postes de recherche soient pleinement prises en compte comme expérience à l'entrée dans un poste de la fonction publique, en particulier dans l'enseignement;

- que dès la deuxième année d'engagement, les chercheurs/euses soient engagé-e-s par CDI;

- encore le rattachement des assistant-e-s à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud;

- enfin que les postes de recherche associés à des fonds externes ne conduisent à aucune précarisation des personnels concernés.

Je souhaite obtenir des renseignements **Demande d'adhésion**
(Cochez ce qui convient)

Je, soussigné-e, désire adhérer à SUD et/ou obtenir des renseignements

Nom:Prénom:

Adresse:..... NPA/localité:.....

N°tél.:..... Courriel:

Profession.....

Lieu de travail.....

Lieu et date..... Signature.....

A renvoyer à: SUD, PI. Chauderon 5, 1003 Lausanne